



Le congés sabbatique?? comment que ça marche??

Par **Tissia**, le **31/10/2012** à **20:10**

Bonjour,
Voilà, je travaille dans mon entreprise actuelle depuis 8ans.
En avril de cette année je suis partie pour 6 mois de formation professionnelle via le Fongécif dans le but d'une réorientation professionnelle.
Mes questions sont les suivantes.
- Puis-je obtenir un congés sabbatique après une formation de 6mois (pile)???
- Puis-je travailler en interim ou faire des periodes d'essais dans d'autres sociétés lors d'un congés sabbatique ou est ce interdit?
- Puis-je écourter un congés sabbatique en cours?
La periode de celui ci peut etre fixé librement ou les periodes sont elles définies par la loi?
- Ai-je le droit de démissionner lors d'un congés sabbatique?
- Puis-je signer un CDD ou CDI dans une autre société lors d'un congés sabbatique??
En faite j'aimerais un maximum de réponses car ce sujet est bien obscure en ce qui me concerner
Merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **02/11/2012** à **18:27**

Bonjour
Vous serez déçu à la lecture de cet article du Code du Travail.
Article L 3142-92 du Code du travail:
Le droit au congé sabbatique est ouvert au salarié justifiant, à la date de départ en congé, d'une ancienneté dans l'entreprise d'au moins trente-six mois ou non, ainsi que six années d'activité professionnelle, et n'ayant pas bénéficié au cours des six années précédentes dans l'entreprise, d'un congé sabbatique, d'un congé pour création d'entreprise ou d'un congé individuel de formation d'une durée d'au moins six mois.
Vous avez la réponse dans cet article, vous devrez attendre 6 ans si vous voulez obtenir un congé sabbatique dans l'entreprise.
Vous avez eu un congé de formation de 6 mois ce qui vous prive du droit au congé sabbatique.

Par **Tissia**, le **02/11/2012** à **20:14**

Bonsoir...effectivement je suis déçue... :'(rnMerci pour votre réponse